

**DÉPARTEMENT DE L'EURE**  
**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS**  
**CANTON DE GISORS**  
**COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN**

**Date de convocation** L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Madame Sonia LACAS, Maire.**

**Vendredi 25 octobre** **Etaient Présents** : Mme Sonia LACAS, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Jean-Marie CAVÉ, M. David PERNIN, Mme Diane DECHELLE, Mme Chloé NAVARRO, M. Michel CHENOUEAU, Mme Annie TRUVELOT.

**En exercice 15** **Absents excusés** :  
M. Yvan LEROY a donné pouvoir à M. Jean-Paul LEJEUNE  
Mme Hélène DESCARREGA a donné pouvoir à Mme Carole LECONTE  
M. Olivier BRANLE a donné pouvoir à Mme Sylvie TURLURE

**Présents 11** **Absents** :  
M. Jean-Philippe ROCHE

**Votants 14** **Secrétaire de séance** : Mme Diane DECHELLE

**Lecture et validation du PV du Conseil Municipal en date du 21 août 2023.**

**Horaires garderie et validation du règlement intérieur**

Suite à une réorganisation des services et compte tenu du faible taux de fréquentation d'enfants pendant la tranche horaire de 18h30 à 19h00, le Conseil Municipal propose que les horaires de la garderie périscolaire soient modifiés comme suit :

- de 7h00 à 8h30
- de 16h30 à 18h30

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les nouveaux horaires à compter du lundi 16 novembre 2023 à 13 voix « Pour » et 1 « abstention ».

Vote pour	13	Vote contre	-	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

**Présentation devis pose illuminations de Noël**

Afin de réduire le coût de la pose et la dépose des illuminations de Noël, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire installer par la Société STPEE des fixations sur 52 réverbères afin de faciliter l'installation des illuminations de Noël qui seront les années précédentes posées en régie.

Le devis de la Société STPEE s'élève à 10 522.48 € H.T. soit 12 626.98 € T.T.C.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil une illumination des rues de la commune de début décembre 2023 au 7 janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le devis de la Société STPEE pour un montant H.T. de 10 522.48 € soit 12 626.98 € T.T.C et valident la période des jours d'illuminations des rues de la commune.

Vote pour	14	Vote contre	-		Abstention	
-----------	----	-------------	---	--	------------	--

### **Logement de la Poste - Tarification**

Le logement communal sis 9 rue de la Poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 sera prochainement proposé à la location après travaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le montant du loyer du nouveau bail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le tarif à 745.00 €. Il sera révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers.

Vote pour	14	Vote contre	-	Abstention	-
-----------	----	-------------	---	------------	---

### **Règlement salle des fêtes - Tarification**

Devant l'augmentation des fluides énergétiques et afin de réajuster les tarifs de location en concordance avec la superficie de la salle et des équipements, il est proposé de réviser les tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont votés 8 « Pour », 4 « Contre » et 2 « Abstention » la tarification suivante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- La journée, de 9h00 à 18h00 : 200.00 €
- Le week-end, du vendredi à 18h30 au lundi à 12h00 : 600.00 €

Vote pour	8	Vote contre	4	Abstention	2
-----------	---	-------------	---	------------	---

### **Droit de passage sur parcelle communale au profit de M. Laidier**

Afin de pouvoir accéder sur sa parcelle de façon sécurisée, M. Laidier nous demande un droit de passage sur la parcelle communale ZI 83.

Les Conseillers Municipaux en prennent acte et le sujet est reporté pour un prochain Conseil.

### **Point nouveau cimetière**

Suite au sondage\* effectué auprès des Neaufléens via le journal « Contact », le choix pour l'implantation du 2<sup>ème</sup> cimetière se porte sur le terrain de Football.

Madame le Maire a interrogé M. le Sous-Préfet qui a confirmé que la création d'un nouveau cimetière est du ressort du Conseil Municipal.

Madame le Maire va prendre attache avec un géologue et le service de sécurité routière départementale pour commencer les démarches.

\*Résultat du sondage 61 voix « Pour » et 45 pour le terrain en face de l'église ainsi que 1 voix pour la Fourgaille.

**La séance est levée à 22h05.**

La secrétaire de séance,  
Diane DECHELLE

Madame le Maire,  
Sonia LACAS